

ORGANISME DE FORMATION :	ACTION DE FORMATION
NOM*:	Titre du stage*:
N° déclaration d'activité* : (11 chiffres)	
Adresse*:	Durée en heures* : Dates* : du au
	Montant de la Formation* : HT
CP* : Ville*:	Autre financeur : Montant :
☎* : Fax : @ :	Adresse du stage*:
	en entreprise (Sur site)*: <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non

STAGIAIRE	ENTREPRISE
<input type="checkbox"/> Monsieur <input type="checkbox"/> Madame	NOM de l'Entreprise*:
NOM*:	Adresse*:
Prénom*:	
Date de naissance*:	CP* : Ville* :
	☎* : Fax : @ :
Statut dans l'entreprise* : (cochez la case correspondante)	Activité principale :
<input type="checkbox"/> Chef d'entreprise artisanale inscrit au Répertoire des Métiers	N° répertoire des Métiers (SIREN)*:
<input type="checkbox"/> Auto-entrepreneur	Code NAFA (APRM : 4 chiffres & 2 lettres)*:
<input type="checkbox"/> Conjoint collaborateur ou associé inscrit au Répertoire des Métiers	(Attribué lors de l'inscription à la Chambre des Métiers)
<input type="checkbox"/> Auxiliaire familial	

CONSEIL A L'ENTREPRISE

(à ne remplir que si le stagiaire a été conseillé par une Organisation Professionnelle)

(Partie à compléter par l'Organisation Professionnelle)

(Partie à compléter par le stagiaire)

Organisme :	<input type="checkbox"/> Je reconnais avoir été conseillé par une Organisation Professionnelle
Conseiller :	
Qualité :	
Signature du Conseiller et Cachet de l'OP	Signature du stagiaire et cachet de l'Entreprise

ATTESTATION*

Je soussigné(e) M(e) _____
atteste que tous les renseignements portés sur ce document sont certifiés sincères et conformes.

Fait le _____
Signature du stagiaire et cachet de l'entreprise

NOTICE DE LA DEMANDE INDIVIDUELLE

AVANT LA FORMATION

CE QU'IL FAUT RETENIR

- Un agrément financier ne peut être délivré plus de trois mois avant le début de la formation ;
- Aucune formation ne peut être reportée d'un exercice à l'autre ;
- Le contenu pédagogique d'un stage ne peut pas être différent de celui soumis à l'agrément ;
- La subrogation de paiement n'est pas autorisée.
- Le dossier complet doit parvenir au FAFCEA en **un seul envoi 15 jours avant le début de la Formation.**

LES PIECES A FOURNIR

- Formulaire de demande de prise en charge complété ;
- Extrait d'inscription au Répertoire des Métiers (D1) justifiant du NAFA ;
- Pour les auto-entrepreneurs du secteur artisanal**
- Copie bordereau URSSAF de notification d'affiliation Au statut auto-entrepreneur
- Programme pédagogique détaillé ;
- Devis des coûts pédagogiques de la Formation (ou Facture pro format, Convention de Formation..) ;
- Notification de refus du Conseil de la Formation pour les stages transverses.

APRES LA FORMATION

CE QU'IL FAUT RETENIR

- Le règlement est effectué directement à l'entreprise ;
- Le montant de la formation mentionné sur la facture sera réglé par le FAFCEA sur la base du montant Hors Taxe ;
- Les pièces à fournir pour le règlement doivent parvenir au FAFCEA en **un seul envoi au plus tard 3 mois après la fin du stage**
Au-delà de cette date, le FAFCEA se réserve le droit de ne pas effectuer le règlement correspondant au stage.

LES PIECES A FOURNIR

- Copie de la notification de décision du FAFCEA ;
- Copie certifiée conforme de la facture portant **obligatoirement la mention acquittée** par l'Organisme de Formation ;
- Attestation de présence mentionnant le nombre d'heures réalisées (signée par le Formateur et le stagiaire) ou la feuille d'émargement signée par le stagiaire ;
- Demande de remboursement de frais annexes accompagnés des justificatifs originaux.

Critères de prise en charge – Exercice 2011 : (validés par le Conseil d'Administration du 07 Décembre 2010)

Secteur Services et Fabrication			
FORMATIONS	Durée maximale (par stagiaire et par an)	Coût horaire maximum (Hors TVA non financée)	Formation sur site
Stages Techniques			
* Tous stages	150 h	45 €	Non
Stages Professionnels			
qualité	84 h	35 €	Non
reprise - transmission d'entreprise / Gestion et Management spécifique / VAE	35 h	35 €	Non
Stages transversaux			
Toute demande de prise en charge doit être accompagnée d'une notification de refus de prise en charge par le Conseil de la formation de la CRMA compétente			
*gestion et management (non spécifiques métiers) *Bureautique, Internet, Messagerie *Logiciels de gestion d'entreprise *Culture Générale, langues étrangères	21 h	20 €	Non
Stages spécifiques au forfait			
Prise en charge forfaitaire			
permis de conduire : C, CCPT, EC, FIMO, EB, FCO	Prise en charge d'un permis par an et par entreprise dans la limite de 1 000 euros maximum		
Préparation au MOF sur la totalité du cursus de formation	Forfait plafond maximum 6 000€, après avis des commissions techniques et validation par le Conseil d'Administration		
Formations à distance avec sessions de regroupement	Forfait plafond maximum 1 000€, après avis des commissions techniques et validation par le Conseil d'Administration		
Formations diplômantes et qualifiantes			
Prise en charge dans la limite d'un coût horaire maximum de 30 euros, après avis des commissions techniques et validation par le Conseil d'Administration			

FRAIS ANNEXES (sur justificatifs originaux)	Secteur Services et Fabrication
Transport	SNCF: tarif 2ème classe. Avion : si plus de 800 kms ou plus de 4h30 de trajet et dans la limite de 400 € A/R.
Hébergement	Forfait maximum de 110 € par nuit pour les stagiaires domiciliés à plus de 100 kms du lieu de la formation
Remboursement des frais Annexes :	Minimum par action : 10€ Plafond maximum par action : 1500€